

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule : les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre les parties telles que définies dans le contrat de vente (bon de commande figurant au recto, et ses annexes éventuelles).

1. PRIX / ACOMPTE

Les prix indiqués sur le bon de commande s'entendent TTC (TVA à 20%), hors frais de livraison mentionnés en sus, si le client a opté pour ce service.

Pour les produits concernés, le montant de l'éco-participation est indiqué.

Votre magasin PSJ MOBILIER facture au Client une éco-participation correspondant à la contribution qui s'applique obligatoirement sur le prix de chaque meuble neuf.

Votre magasin PSJ MOBILIER est enregistré au registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro indiqué sur le bon de commande. Ce numéro garantit que votre magasin PSJ MOBILIER, en adhérant à l'Ecomobilier, se met en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L 541-10-10° du Code de l'environnement

Chaque commande doit être accompagnée d'un ACOMPTE d'un montant minimum de 30 % du prix TTC figurant sur le bon de commande (sauf stipulations particulières indiquées sur le bon de commande ; ou en cas de paiement du prix à crédit ; ou dans l'hypothèse où le client emporte immédiatement les marchandises, auquel cas, il devra s'acquitter de l'intégralité du prix de vente). Toutefois, si cette commande a un caractère très personnalisé (hors catalogue habituel), le montant de l'acompte sera alors de 50 %.

2. DEVIS

Un devis ne deviendra un bon de commande que s'il est signé du client et du vendeur, après que le client ait apposé la mention manuscrite « bon pour commande ».

Les devis ainsi que les dessins et maquettes qui les accompagnent éventuellement restent la propriété du vendeur. Ils ne sauraient être communiqués, même partiellement, à des tiers, sans autorisation du vendeur, à peine de dommages et intérêts. Tous les textes, commentaires, ouvrages, illustrations, œuvres et images reproduits ou représentés sur le devis sont strictement réservés au vendeur au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle et pour le monde entier. Toute reproduction ou représentation totale ou partielle du devis ou de tout ou partie des éléments se trouvant sur le devis est strictement interdite.

3. MARCHANDISE(S)

Le client choisit le bien selon ses propres critères (dimension, fermeté, matériaux...).

Le vendeur apporte des informations pour éclairer le choix du client mais il ne saurait se substituer au client dans le cadre de sa décision d'achat. Le client est informé qu'aucun bien ne sera repris par le vendeur en cas d'erreur du client sur le choix du bien, sauf accord exprès du vendeur.

Les mobiliers, objets de la vente, sont toujours commandés et mis en fabrication du fait de l'ordre spécial du client et donc personnalisés, selon son choix.

4. COMMANDE

Le bon de commande signé a un caractère FERME ET DÉFINITIF dès sa signature par le client (sauf en cas de vente à crédit). Toute modification ne peut intervenir qu'avec l'accord du vendeur.

5. ANNULATION DES COMMANDES

Aucune annulation, totale ou partielle, de commande définitive ne peut être acceptée sauf accord écrit de notre part ou dans les cas prévus par la loi.

6. DÉLAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison indiqué sur le bon de commande au recto a été déterminé d'un commun accord entre les parties. Le client a la possibilité d'en demander le report dans les conditions définies à l'article 5. En cas de force majeure, un nouveau délai de livraison pourra être convenu entre les parties.

7. MAGASINAGE

Si le client souhaite reporter la date de livraison initialement convenue, il devra en faire la demande écrite, et une nouvelle date sera fixée d'un commun accord entre les parties. Il ne saurait ensuite être reproché au vendeur de ne pas avoir livré le bien à la date initialement convenue. La marchandise restera entreposée dans les locaux du vendeur, et pourra y demeurer pendant un mois, sans frais pour le client.

Passé ce délai d'un mois, et après mise en demeure de prendre livraison de la marchandise restée infructueuse, le vendeur pourra facturer au client des frais de stockage, selon tarif affiché en magasin.

8. MODALITÉS DE LIVRAISON

Un service de livraison, d'installation et d'enlèvement peut être proposé sur simple demande. Il sera facturé selon un barème tarifaire exposé en magasin. Le Client doit signaler au Vendeur, au moment de la commande, les modalités et difficultés d'accès à l'intérieur du lieu de livraison ; à défaut, le Client devra supporter les frais d'une seconde livraison ou d'un passage par fenêtre (exiguïté de l'escalier, de l'ascenseur, de la porte d'entrée). Les difficultés d'accès ou l'impossibilité de livrer ne saurait être imputées au Magasin Vendeur, ni justifier l'annulation de la commande.

9. PAIEMENT

Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la commande.

Sauf accord exprès, les ventes emportées sont payées au comptant.

Pour les commandes, le client devra régler un acompte dans les conditions définies à l'article 1. Les sommes versées d'avance constituent un acompte et non des arhes.

Sauf conventions contraires, le solde de la commande doit être réglé au livreur.

Lorsque la totalité de la commande est livrable, mais que l'acheteur sollicite une livraison partielle par commodité, il devra, en sus de l'acompte déjà versé, effectuer un règlement complémentaire permettant de couvrir le prix des marchandises livrées, majoré de 20 % du reliquat de sa commande.

En cas de facilité de paiement par chèques pour une durée n'excédant pas trois mois, il est convenu qu'à défaut de paiement d'une seule des échéances prévues, toutes les sommes restant dues par l'acheteur deviendront immédiatement et de plein droit exigibles 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec AR.

En outre, nous nous réservons le droit de facturer les frais bancaires ou d'agios que nous aurions à supporter du fait de report d'échéance ou de rejet des moyens de paiements émis.

Toute livraison en dehors de l'Espace économique européen ne pourra intervenir qu'après le paiement complet de la marchandise, majoré des taxes et frais de transport.

En cas de paiement de tout ou partie du prix à crédit, cette modalité fera l'objet d'une mention sur le bon de commande au recto.

Conformément à la loi, en cas de vente à crédit, l'acheteur bénéficie d'un droit de rétractation.

Il est rappelé que le contrat de vente est résolu de plein droit, sans indemnité :

- si le prêteur n'a pas, dans le délai de 7 jours, informé le vendeur de l'attribution du crédit ;

- si l'emprunteur a exercé son droit de rétractation dans le délai de 14 jours calendaires à compter du jour de l'acceptation de l'offre de contrat de crédit.

Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration du délai de 14 jours prévu, l'acquéreur paie comptant.

En cas de résolution du contrat de vente ou de prestation de services consécutive à l'exercice du droit de rétractation pour le crédit affecté, le vendeur ou le prestataire de services est tenu de rembourser, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix. A compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux de l'intérêt légal majoré de moitié.

Si le client sollicite la livraison immédiate du bien (L 312-47 du Code de la consommation) sans attendre la fin de sa faculté de rétractation, la vente sera considérée comme définitive dans les 3 jours suivant l'acceptation de l'offre préalable de crédit si la livraison du bien intervient dans ce délai de 3 jours, ou le jour de la livraison du bien, si celle-ci intervient à partir du 4ème jour suivant l'acceptation de l'offre de contrat de crédit.

10. RÉCLAMATIONS

Le client ou son mandataire est tenu de vérifier le bien au moment de la livraison et, en cas d'avarie apparente, de mentionner sur le bon de livraison les réserves qu'il entend faire au sujet de l'état du bien reçu, toute réserve générale du type « sous réserve de déballage, emballage intact » n'ayant aucune valeur.

Le client doit faire ses éventuelles réserves, précises et détaillées, sur le bon de livraison remis au livreur.

Le client ne pourra pas invoquer à l'encontre du vendeur un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a acquis le bien.

11. GARANTIES LÉGALES

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le

consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

En cas de défaut de conformité, le vendeur se chargera à ses frais de la reprise du mobilier aux fins de mise en conformité ou de remplacement.

Toute demande relative à la mise en œuvre des garanties légales doit être adressée au vendeur dont les coordonnées sont indiquées en bas de page, et sur le bon de commande au recto.

Dans l'hypothèse où il apparaîtrait que, après examen du défaut allégué, celui-ci ne relèverait ni de la garantie légale contre les défauts cachés ni de la garantie de conformité – et sous réserve des droits pour le client de contester la décision du vendeur après qu'elle lui ait été communiquée, notamment en saisissant le Médiateur de la consommation ou les tribunaux compétents – toute intervention du Service Après-Vente demandé expressément par le client s'effectuera dans le cadre d'un contrat distinct, dont un exemplaire sera remis au client et selon les tarifs affichés en magasin.

12. RETOURS / REASSORT

Aucun bien ne peut être renvoyé au vendeur sans son accord préalable et dans le respect de

ses instructions de réexpédition. Le vendeur ne peut garantir le réassortiment des biens vendus et en être responsable que dans la mesure de ses possibilités ou des possibilités du fabricant.

13. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La livraison des marchandises vaut transfert de propriété au client, toutefois tant que la marchandise livrée n'aura pas été intégralement payée, le vendeur bénéficie d'une réserve de propriété. De sorte que le client s'interdit par conséquent de céder la marchandise et s'oblige à avertir tout tiers de cette réserve de propriété notamment en cas de saisie.

14. DROIT APPLICABLE / TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de contestation, le client pourra recourir à la procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends dans les conditions de l'article 1528 et suivants du code de procédure civile.

S'il justifie avoir tenté de résoudre préalablement le litige directement auprès du vendeur par une réclamation écrite restée infructueuse, le client pourra, conformément aux articles L 612-1 et suivants du Code de la consommation, recourir gratuitement au médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige en écrivant à l'Association Des Médiateurs Européens - AME, par voie électronique : www.mediationconso.com, ou par voie postale : AME Conso, 11 place Dauphine – 75001 PARIS, pour toutes les réclamations déjà déposées par écrit auprès du service clientèle du vendeur depuis moins d'un an et non satisfaites.

15. DONNÉES PERSONNELLES

Le Vendeur veille tout particulièrement au respect de ses obligations en matière de collecte et de traitement des données à caractère personnel de l'Acheteur, en conformité avec les réglementations en vigueur sur la protection des données personnelles, applicables en Europe (RGPD) et en France.

Le Vendeur détermine les finalités et les moyens des traitements qu'il opère et est responsable de traitement au sens de la réglementation. Le Vendeur peut être contacté aux coordonnées figurant au recto de ce document. Le Vendeur collecte et traite des données à caractère personnel de l'Acheteur uniquement pour gérer sa relation commerciale avec l'Acheteur, pour permettre l'exécution des présentes et lui proposer, le cas échéant, des offres commerciales en lien avec son achat ou dans le cadre de la relation commerciale établie. Elles sont réservées à l'usage exclusif du Vendeur, et le cas échéant de ses partenaires ou fournisseurs concernés.

En tout état de cause, l'Acheteur accepte expressément le traitement de ses données à caractère personnel mais uniquement pour les finalités décrites ci-dessus.

Les données à caractère personnel de l'Acheteur sont destinées exclusivement aux services habilités du Vendeur, pour les finalités visées ci-dessus et seront conservées pendant une durée maximum de 5 (cinq) ans à compter de la date du dernier achat de l'Acheteur.

Au-delà, les données seront anonymisées de façon irréversible ou bien effacées ou supprimées. En application du RGPD (Règlement Européen n° 2016/679 du 14 avril 2016), l'Acheteur dispose sans frais d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité, à la limitation des traitements et d'un droit au retrait du consentement. Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable de traitement mentionné ci-dessus ou au responsable de la société exploitant l'établissement. La personne concernée dispose également d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Enfin, en cas de différend entre le Vendeur et l'Acheteur au sujet des données personnelles de l'Acheteur, ce dernier peut effectuer un recours auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) située 3 place de Fontenay, 75334 PARIS ou saisir une autorité judiciaire.

Cachet du magasin :

Paraphe client :